8° ANNEE n° 34

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

AVEYRON. AUDE. GARD. HÉRAULT. LOZÈRE. PYRÉNÉES-ORIENTALES

MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. 72 58-72 - C. C. P. 52 38 57

1° & 2° EDITION n° 13
3° & 4° EDITION n° 10 2 Août 1960

AVERTISSEMENTS

CARPOCAPSE

A la suite des pluies tombées les 30 et 31 Juillet, il est conseillé d'exécuter un nouveau traitement.

TORDEUSE

Commencer les traitements sur les fruits devant être récoltés fin Août.

INFORMATIONS

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE

Renouveler d'urgence le traitement conseillé le 23 Juillet.

MOUCHE DES FRUITS

Dans les vergers de pêchers déjà contaminés, il convient :

1° de ramasser les fruits véreux,
2° d'exécuter un traitement en utilisant un des insecticides indiqués ci-dessous en observant scrupuleusement les dates limite d'emploi.

Substances	Dose d'emploi par hectolitre d'eau	Dates limites d'emploi
D.D.T.	250 gr de matière active	15 jours
Perthane	250 gr de matière active	7 jours
Methoxychlor	250 gr de matière active	7 jours
Malathion	125 gr de matière active	7 jours
Dipterex	100 gr de matière active	7 jours
Dimethoate	30 gr de matière active	10 jours

Dans les vergers de poiriers (variétés tardives) et de pommiers des régions du littoral, on peut craindre les premières attaques de mouches. Il convient d'appliquer un des insecticides indiqués ci-dessus.

MOUCHE DE L'OLIVE

Dans les vergers d'oliviers (olives de conserve) les premières piqûres de mouches ont été observées. Il est recommandé de faire avant le 10 Août un traitement avec le Dimethoate.

Le Contrôleur chargé des
Avertissements Agricoles
L.L. TROUILLON.

L'Inspecteur de la Protection
des Végétaux,
P. BERVILLE

P338

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon, 16, rue de la République, Montpellier - Le Gérant : TROUILLON - Autorisation du 6 mars 1956. Reproduction, adaptation réservées.

DLP -6-8-60 001842



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

AVEYRON. AUDE. GARD. HÉRAULT. LOZÈRE. PYRÉNÉES-ORIENTALES

MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. 72 58-72 - C. C. P. 52 38 57

Ministère de l'Agriculture

STATION REGIONALE D'AVERTISSEMENTS VITICOLES

Ecole Nationale d'Agriculture de MONTPELLIER

Montpellier, le 1er Août 1960.

NOTE n° 12

EUDEMIS

Le vol de papillons de troisième génération a débuté depuis quelques jours à Baixas (Pyrénées Orientales), Adissan, Canet, St Georges d'Orques (Hérault).

Le traitement préventif qui s'y rapporte est à appliquer dès le 3 Août.

On le renouvellera une dizaine de jours après.

Le Directeur de la Station Régionale d'Avertissements Viticoles:

G. BERNON

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon, 16, rue de la République, Montpellier - Le Gérant : TROUILLON. - Autorisation du 6 mars 1956. Reproduction, adaptation réservées.